

**AP 26-ADT-06-04-2**

**RÉGION NORMANDIE**

**Conseil Régional**

**Réunion du 2 avril 2026**

**Groupe Normandie Ecologie**

**Amendement n°1 déposé par Bastien Recher, Rudy L'Orphelin et Laetitia Sanchez :**

Dans le projet de délibération relatif à la convention avec l'Établissement Public Foncier de Normandie, il est proposé de :

- porter le montant du programme global de 85 M€ à 100 M€ ;
- augmenter en conséquence la participation de la Région de 25 M€ à 32.5 M€ ;
- inviter l'Établissement Public Foncier de Normandie à ajuster sa participation dans des proportions similaires afin de maintenir l'équilibre du cofinancement.

**Exposé des motifs :**

Le présent amendement vise à adapter le niveau d'intervention financière aux besoins constatés en matière d'action foncière.

La précédente convention, dotée d'une enveloppe globale de 100 M€, a fait l'objet d'une consommation particulièrement rapide, traduisant un niveau de sollicitation élevé et durable de la part des territoires. Cette exécution soutenue a mis en évidence que ce niveau d'engagement constituait, au regard des besoins, un seuil a minima plutôt qu'un niveau pleinement dimensionné.

Dans ce contexte, le montant proposé de 85 M€ apparaît en décalage avec les enseignements tirés de la période précédente, en conduisant à fixer un cadre d'intervention inférieur à celui qui s'est déjà révélé contraint.

Les échanges intervenus lors de la précédente convention avaient d'ailleurs souligné la nécessité d'un calibrage attentif des moyens. La trajectoire observée depuis lors vient objectiver cette analyse.

Le relèvement de l'enveloppe à 100 M€ vise ainsi à :

- rétablir un niveau d'intervention cohérent avec le niveau des besoins,
- sécuriser la capacité d'action de l'EPF Normandie sur la durée,
- et garantir la continuité des politiques foncières au service du développement économique, de l'attractivité et de la transition écologique des territoires.

Cet amendement procède ainsi d'une exigence de cohérence et de soutenabilité de l'action publique.